

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2026-043

L'an deux mille vingt six
Le deux avril
A vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 29 mars 2026** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Mickaël MAISTRE, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Mickaël MAISTRE, Maire.**

Présents : M. Mickaël MAISTRE, Mme Hélène PLOUVIER, M. Sébastien BASTHARD-BOGAIN, Mme Sandrine VASSEUR, M. Jérémie BESNEAU, Mme Isabelle CHARRÉ, M. Antoine ANGELLOZ-NICOUD, Mme Carole ARVIS-COMBIER, M. Thierry DEBORNES, M. Jérôme LAMBERSEND, Mme Laëtitia BRUNET, Mme Mélanie GROS, Mme Aurélie CHATAIN, M. Guillaume LE CAR, M. Benoît PERILLAT-BOITEUX, M. Jean-Luc ARCADE, Mme Karen TAPPAZ, M. Francis MARCHAL, M. Alexis VIDONNE, M. Christian SERVAGE.

Absents excusés : Mme Annabelle GOISQUE (pouvoir à Mme Sandrine VASSEUR), M. Constan POCHAT-COTTILLOUX (pouvoir à Mme Hélène PLOUVIER), Mme Odile VIX (pouvoir à Mme Karen TAPPAZ)

A été nommée secrétaire : Mme Hélène PLOUVIER.

Objet de la délibération : Désignation d'un référent cimetières et églises

M. le Maire expose,

CONSIDERANT que la commune est compétente en matière de gestion et d'entretien des cimetières communaux ;

CONSIDERANT que les édifices culturels (églises) appartenant à la commune nécessitent un suivi régulier en matière d'entretien, de sécurité et de conservation du patrimoine ;

CONSIDERANT l'intérêt de désigner un élu référent chargé du suivi de ces équipements communaux

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DE DESIGNER** en qualité de référent cimetières et églises de Petit Bornand
M. Jérôme LAMBERSEND ;
- **DE DESIGNER** en qualité de référent cimetières et églises de d'Entremont
M. Antoine ANGELLOZ-NICOUD ;
- **DE CHARGER** ces référents :
 - Du suivi de l'entretien et de la gestion des cimetières communaux ;
 - Du suivi des travaux et de l'entretien des églises communales ;
 - D'assurer le lien avec les services municipaux et les intervenants extérieurs ;
 - De rendre compte au Conseil municipal.

Délibération votée à l'unanimité.

Le Maire,
Mickaël MAISTRE

La secrétaire de séance,
Hélène PLOUVIER

